

DECLARATION **CE** DE CONFORMITE  
**CE** DECLARATION OF CONFORMITY

« Equipements de travail neufs ou considéré comme neufs »  
et mis pour la première fois sur le marché après le 19 décembre 2009.

« *New working equipments or considered as new* »  
*and placed on the market for the first time after the 19<sup>th</sup> of December 2009.*

**Nous / We :**

**AdC – Accessoires de Construction S.A.S.**  
32 rue Maurice Berteaux  
95500 LE THILLAY  
FRANCE  
Tel : +33 1 39 33 18 60  
Fax : +33 1 39 88 14 42  
Email : [adc@adc-sas.com](mailto:adc@adc-sas.com)  
Web : [www.adc-sas.com](http://www.adc-sas.com)

déclarons que les accessoires de levage neufs désignés ci-après :  
*declares that the new lifting devices specify bellow:*

ELINGUE DE LEVAGE HD / LIFTING LOOP HD

| Référence        | Filetage      | CMU         |
|------------------|---------------|-------------|
| <i>Reference</i> | <i>Thread</i> | <i>SWL</i>  |
| <b>ALS 12 HD</b> | Rd 12         | 1.3 Tonnes  |
| <b>ALS 16 HD</b> | Rd 16         | 2.5 Tonnes  |
| <b>ALS 20 HD</b> | Rd 20         | 4.0 Tonnes  |
| <b>ALS 24 HD</b> | Rd 24         | 5.0 Tonnes  |
| <b>ALS 30 HD</b> | Rd 30         | 7.5 Tonnes  |
| <b>ALS 36 HD</b> | Rd 36         | 10.0 Tonnes |

satisfont à l'ensemble des dispositions réglementaires définies par la Directive « Machines »  
n° 2006/42 et son annexe I transposée par décret n°2008-1156 du 7 novembre 2008.

*are in conformity with the EC Machinery guideline nb 2006/42 and the appendix I transposed  
by the order in council nb 2008-1156 on the 7<sup>th</sup> of November 2008.*

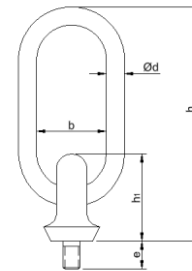
Fait à LE THILLAY, le 30/03/2026



Damien LEFEBVRE  
Directeur Technique / *Technical Manager*

# Conditions d'emploi et de sécurité

| Référence | Filetage<br>Rd | CMU<br>[T] |           |
|-----------|----------------|------------|-----------|
|           |                | 0° - 45°   | 45° - 90° |
| ALS 12 HD | 12             | 1.30       | 0.65      |
| ALS 16 HD | 16             | 2.50       | 1.25      |
| ALS 20 HD | 20             | 4.00       | 2.00      |
| ALS 24 HD | 24             | 5.00       | 2.50      |
| ALS 30 HD | 30             | 7.50       | 3.75      |
| ALS 36 HD | 36             | 10.00      | 5.00      |



Les élingues HD doivent être compatibles avec les douilles HD utilisées et respecter les filetages

Cette élingue doit impérativement être installée avec un positionneur adapté (type PP ou PM selon l'application), afin d'assurer la sécurité et la performance du levage

## A faire

- S'assurer que le diamètre de filetage de l'élingue HD et que sa Charge Maximale d'Utilisation indiquée sur l'élingue sont les mêmes que ceux des douilles.
- **S'assurer que l'élingue est entièrement visser dans la douille.**
- S'assurer que le filetage de la douille est propre.
- S'assurer que la longueur des chaînes/câbles est au moins égale à deux fois la distance entre les douilles, afin d'obtenir un angle de sommet d'élingues de 30°. Un angle supérieur peut être autorisé, à condition que celui-ci ait été pris en compte dans le dimensionnement des ancrages. L'utilisation d'un palonnier est toujours préférable.
- S'assurer que la résistance du béton est au moins égale à celle prévue dans le dimensionnement des ancrages. Un béton à 15 MPa est le strict minimum.
- S'assurer que l'élingue est exempte de défauts tels que trace de soudure, rupture de fils du câble, filetage propre et non endommagé.

## A ne pas faire

- Ne jamais souder l'élingue pour quelque raison que ce soit.

## EN UTILISATION

- Le transport des éléments préfabriqués par des engins de chantier, entraîne l'apparition de surcharges dynamiques qu'il faut prendre en compte dans le dimensionnement des ancrages. Les entreprises de pose doivent donc manutentionner ces pièces avec précaution.
- Une attention particulière est requise au moment du décoffrage. En effet, l'effort d'adhérence entraîne des surcharges supplémentaires.

## MAINTENANCE

- Quelle que soit leur fréquence d'utilisation, les élingues doivent être contrôlées au moins une fois par an par une personne compétente. Elles ne doivent avoir subi aucune déformation permanente.
- Aucune réparation n'est possible.

## GENERALITES

- Ne jamais utiliser le système de levage dans un autre but que celui pour lequel il a été créé.
- S'assurer que le personnel utilisant le système a bien pris connaissance des conditions d'utilisation.
- Toutes les consignes générales de sécurité concernant le levage doivent être respectées.

**En cas de doute sur l'utilisation des élingues de levage,  
contacter le service technique d'AdC au +33 1 39 33 18 60**